

25.04.2017 – 14:03 Uhr

Plus de considération pour les travailleuses et travailleurs âgés

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, a mis en garde pour ne pas édulcorer la situation lors de la 3ème Conférence sur les travailleurs âgés se tenant aujourd'hui. Les travailleuses et travailleurs âgés ont des difficultés croissantes sur le marché du travail. Travail.Suisse propose des mesures pour maintenir en activité les personnes bien qualifiées de plus de 50 ans. En plus du développement de la formation et de la formation continue et d'un bilan de compétence pour adultes, il faut impérativement une mise en oeuvre efficace de l'obligation d'annoncer les places vacantes pour les sans-emplois.

Le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a invité Travail.Suisse avec les autres associations des partenaires sociaux et les représentants des cantons à la Conférence sur les travailleurs âgés. Pour la troisième fois, on a soigné un échange intensif sans pour autant, une fois encore, convenir de mesures concrètes. Travail.Suisse est déçu que les pouvoirs publics et les partenaires sociaux n'arrivent pas à entériner une Déclaration finale plus incisive.

Nouvelle mesure d'accompagnement : de la formation continue pour les plus de 50 ans

La situation des travailleuses et travailleurs âgés s'est régulièrement détériorée au cours des dernières années. « Si la politique et les entreprises ne réagissent pas, la situation va continuer à se tendre » indique Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse. Dans la catégorie des chômeurs de plus de 50 ans, 26.8 pourcent sont des chômeurs de longue durée (au chômage depuis plus d'un an). Les cas d'engagement de travailleurs de l'étranger plutôt que du pays même se multiplient. C'est pourquoi, il faut ajouter un complément à la libre circulation des personnes en introduisant la mesure d'accompagnement « formation continue pour les plus de 50 ans ». Ainsi, les entreprises pourraient être obligées d'engager le budget qu'elles consacrent à la formation continue aussi pour les plus de 50 ans. Elles rempliraient alors la tâche ancrée dans la loi sur la formation continue visant à la favoriser. De plus, pour renforcer la mesure d'accompagnement « Formation continue pour les plus de 50 ans », il faut prendre les mesures suivantes :

- Un crédit spécial pour la qualification des adultes sans diplôme professionnel et la requalification des personnes dont la formation n'est plus demandée sur le marché du travail.
- Un solide coaching pour les demandeurs d'emploi, en tant qu'instrument du bilan de compétence pour faire le point sur sa situation personnelle et, si nécessaire, pour planifier une formation continue. Les cantons doivent préparer les offres correspondantes.
- Une mise en oeuvre efficace de l'obligation d'annoncer des places vacantes pour que les demandeurs d'emploi âgés aient une réelle chance de regagner le marché du travail. Les ORP et les entreprises doivent montrer qu'ils prennent davantage en considération les travailleuses et travailleurs âgés. Si la situation devait continuer à se détériorer, il faudra prolonger les délais de résiliation pour les travailleurs âgés engagés depuis longtemps pour mieux les protéger contre les licenciements.

Au vu de la pénurie de personnel qualifié qui s'accroît année après année, il devient urgent d'investir pas seulement pour les jeunes mais aussi pour les travailleuses et travailleurs âgés. Ils vont demeurer encore plus que jusqu'ici d'importants soutiens de notre économie.

>> Plus d'informations sur la conférence de presse de mercredi passé, 19 avril 2017 :
http://www.travailsuisse.ch/medias/conferences_de_presse

Contact:

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, 079 287 04 93

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100801667> abgerufen werden.